

Montréal, le 2 novembre 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'adoption de cinq normes de fiabilité
Dossier de la Régie : R-3997-2016**

Maîtres,

La formation au dossier R-3997-2016 me demande de vous informer qu'à la suite de la lecture des compléments de preuve déposés par le Coordonnateur aux dossiers R-3997-2016 et R-4001-2017¹, elle constate que l'enjeu dominant commun à ces deux dossiers a trait aux besoins de données électriques du réseau de Rio Tinto Alcan inc. (RTA) à des fins de modélisation du réseau de production-transport de l'Interconnexion du Québec requis par Hydro-Québec TransÉnergie, dans ses fonctions de *Coordonnateur de la fiabilité* et de *Responsable de la planification*.

De plus, par sa décision D-2017-116, la Régie de l'énergie (la Régie) suspend le calendrier de traitement du dossier R-4001-2017 et reporte l'audience des 18, 19 et 20 décembre 2017. Par cette même décision, la Régie convoque le Coordonnateur et RTA à une rencontre préparatoire le 24 novembre 2017 ayant pour objet, entre autres, de planifier le déroulement de l'examen du dossier et d'examiner la possibilité de former un groupe de travail technique sur « la modélisation du réseau RTA ».

Dans ce contexte, la formation au dossier souhaiterait à nouveau obtenir vos commentaires sur l'opportunité de verser au dossier R-4001-2017 la seule norme demeurant au dossier R-3997-2016, soit la norme MOD-031-2.

Nous vous saurions gré de bien vouloir répondre à la présente **au plus tard le 7 novembre 2017 à 12 h.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

¹ Dossier R-4001-2017, pièce [B-0062](#) et dossier R-3997-2016, pièce [B-0061](#).